

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIERS DES INNOCENTS

Article 1 : Ce vide-greniers est réservé en priorité aux habitants domiciliés dans les quatre arrondissements de Paris Centre. **Il est strictement interdit aux professionnels et commerçants.** Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription/l'installation aux personnes ne respectant pas ces critères.

Article 2 : Il n'y est autorisé que la vente d'objets personnels d'occasion, en bon état. **Les produits alimentaires (denrées et boissons) sont exclus de la vente.** Les organisateurs se réservent le droit de faire retirer tout objet jugé non conforme.

Article 3 : Il est mis à la disposition de l'exposant un stand de 2,50 m sur 1 m. C'est le marquage à la craie qui fixe les limites de chaque stand.

Article 4 : Le participant organise l'espace attribué à sa guise et les objets déballés demeurent sous sa responsabilité en cas de casse, de vol ou de tout autre préjudice. **Il est interdit de diffuser de la musique sur les stands. Il est interdit de tendre des cordes entre les arbres.**

Article 5 : L'installation ne commence qu'à partir de 7 heures. Après déchargement, les véhicules doivent quitter la place car **le stationnement des véhicules autour de la place est interdit.**

Article 6 : Les mineurs participant à ce vide-greniers sont à tout moment placés sous la responsabilité exclusive de leur(s) parent(s).

Article 7 : Le remballage commence au plus tard à 18 h 30 pour être terminé à 19h. L'espace mis à disposition doit être débarrassé de tout objet, papier et déchet.

Article 8 : En cas d'intempéries, le vide-greniers pourra être annulé. **Il ne sera procédé à aucun remboursement.**



**ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES RIVERAINS
ET L'ANIMATION DU QUARTIER DES HALLES**

Régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 et du Décret du 16 août 1901

Siège social : 27 rue de la Ferronnerie - 75001 PARIS

www.adraqh.fr

9^e VIDE-GRENIERS DES INNOCENTS

PLACE JOACHIM DU BELLAY

réservé en priorité aux habitants

domiciliés dans les 4 arrondissements de Paris Centre

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020 DE 8H30 À 18H30

Inscriptions le vendredi 18 septembre de 17h30 à 19 h, place Joachim du Bellay, sous les arcades à côté du magasin Boulonier.

Prix des stands de 2,50 m sur 1 m : 20 € (15 € pour les membres de l'association ADRAQH).

Lors de l'inscription, se munir d'une photocopie de sa carte d'identité (recto/verso) ou du passeport ainsi qu'une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Aucune inscription possible sans ces documents.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A compléter en lettres majuscules)

NOM :

PRÉNOM :

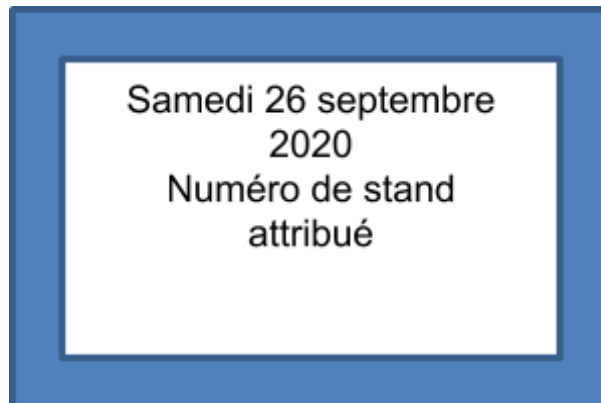
ADRESSE :

ADRESSE E-MAIL :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

PAIEMENT Chèque* Espèces

* libellé à l'ordre de l' ADRAQH



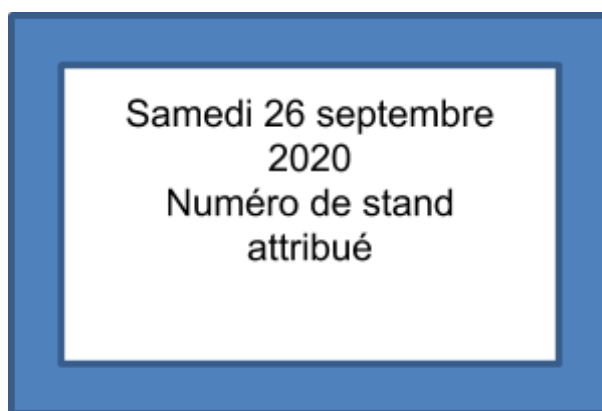
J'atteste ne pas être un professionnel

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A présenter obligatoirement le jour du vide-grenier)

NOM :

PRÉNOM :



Contact : sur le stand de l'ADRAQH à partir de 8 h

et jusqu'à la veille adraqh.75001@gmail.com

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement et m'engage à en respecter les termes.

Date :

Signature :